

Un concentré d'inexactitudes

Date : 8 septembre 2020

D'habitude, je ne me permets pas de publier in-extenso les articles du quotidien Ouest-France, mais je trouve qu'il est de mon devoir de dénoncer celui qui suit :

Ouest-France

EDITION DU 08/09/2020

Suppléments ¹

Coronavirus : le premier seuil dépassé

Avec 58 cas positifs pour 100 000 habitants, le département d'Ille-et-Vilaine vient de dépasser le premier seuil d'alerte

Le coronavirus circule de plus en plus en Ille-et-Vilaine. Dans un communiqué, la Préfecture annonce qu'il y a, en moyenne, 58 cas positifs pour 100 000 habitants dans le département (c'est ce qu'on appelle le taux d'incidence) contre 33 cas la semaine dernière. Depuis le 28 février, il y a eu, en Ille-et-Vilaine, 2 578 cas de coronavirus confirmés par diagnostic biologique (PCR) sur plus d'un million d'habitants.

Le premier seuil d'alerte dépassé

Avec 58 cas positifs, le département a donc dépassé le premier seuil d'alerte fixé par les autorités sanitaires. L'Ille-et-Vilaine pourrait donc être classé en zone rouge.

Une fois le département placé en zone rouge, le préfet peut limiter voire interdire les rassemblements (et il sera impossible « **de déroger à l'interdiction des rassemblements de plus de 5 000 personnes** », avait annoncé Jean Castex), limiter des déplacements, ou même fermer des établissements (comme dans les Bouches-du-Rhône, où tous les débits de boissons et les commerces

d'alimentation générale devront fermer de 00 h 30 jusqu'à 6 h).

Un seuil à 50 cas pour 100 00 habitants

Le fait de placer un département en zone de circulation active du Covid-19 dépend du taux d'incidence. Si ce taux dépasse 50 nouveaux cas de Covid-19 pour 100 000 habitants en une semaine, le département est classé en zone rouge. L'indicateur est calculé à partir des résultats des tests PCR (un prélèvement dans les fosses nasales).

Deux niveaux ont été définis par le ministère de la Santé : le seuil de vigilance (lorsque plus de 10 personnes sur 100 000 sont infectées) et le seuil d'alerte (donc, lorsque ce chiffre atteint ou dépasse 50).

En comparaison, le département d'Ille-et-Vilaine est loin des départements les plus touchés. Les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes observaient la semaine dernière un taux d'incidence respectivement de 176,6 cas et de 124,2 pour 100 000 habitants.

Vincent JARNIGON.

En effet, confondre seuil d'alerte et seuil de vigilance, assimiler incidence et circulation active, ou encore réduire le classement en zone rouge au seul dépassement du seuil d'alerte alors qu'il faut intervenir bien d'autres paramètres dont par exemple l'offre de soins... tout cela m'apparaît véritablement toxique.

Mettre en avant un taux hebdomadaire d'incidence sans faire observer qu'il croît mécaniquement avec l'augmentation du nombre hebdomadaire de tests ou encore omettre de faire référence au taux de positivité de ces tests, c'est tout simplement tromper le lecteur.

Oui, je prétends que ce n'est pas informer... c'est même "désinformer".

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, je précise qu'au contraire d'un certain nombre de négationnistes, je suis intimement convaincu que prudence est mère de sûreté.

Mais, par pitié, que les médias cessent de diffuser n'importe quoi n'importe comment !...

C'est leur intérêt autant que c'est le nôtre.